

## Objection à... Je m'objecte!

**Objection, votre Honneur!** Voilà une exclamation parfaitement correcte qui retentit tous les jours dans les salles d'audience. Toutefois, il arrive aussi qu'on entende l'expression fautive *Je m'objecte*, calquée sur la forme anglaise *I object*.

Le nom **objection** est bien français. Par contre, la forme pronominale *s'objecter* n'existe pas en français contemporain. Donc, plutôt que de dire *je m'objecte*, il faut employer d'autres formulations, comme par exemple : **Je m'oppose à la question**, ou plus simplement : **Objection!**

Voici quelques exemples de tournures qui comportent le nom **objection** et un des verbes qui l'accompagnent habituellement :

- On **fait objection**.
- On **soulève** une objection.
- On **formule** une objection.
- On **présente** une objection.
- On **fait valoir** une objection.

Voici d'autres tournures qui permettent de rendre en français l'idée visée par le verbe anglais *to object* :

- *To object to an interpretation* : **Contester** une interprétation
- *To object to a measure* : **Protester** contre une mesure

Le tribunal statue sur le bien-fondé de l'**objection**. Il peut **accueillir** ou **rejeter l'objection**, la trouver **fondée** ou **non fondée**. Dans ce dernier cas, le juge dit :

- L'objection est **sans fondement**.
- L'objection **n'est pas fondée**.

En terminant, notons que le verbe **objecter** n'est à proscrire que dans sa forme pronominale. Il possède des sens bien français, notamment celui d'opposer une objection à une opinion, une affirmation pour la réfuter (p. ex. : La défense a objecté, à titre d'alibi, que l'accusé était hors du pays au moment du crime).

Si vous n'y voyez pas d'objection, nous nous arrêterons ici pour aujourd'hui!